

SECTEUR 1. ALLÉE DU BOIS (sud)



Le site est destiné à accueillir une nouvelle offre de logements.

Les haies et talus existants doivent être maintenus. La proximité du cimetière nécessite des aménagements adaptés pour préserver la quiétude nécessaire du lieu. À ce titre, un traitement végétalisé des limites séparatives pour limiter les nuisances sonores est à prévoir.

Au vu de la configuration des éléments paysagers, plusieurs entrées peuvent être aménagées. Toutefois, il convient d'en limiter le nombre et de mutualiser les accès tant que possible. Pour parfaire la transversalité du site, quelques voies piétonnes peuvent venir compléter le maillage viaire.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :		1,03 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		12 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		12	
Nombre de logements sociaux (min) :		1	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	